



VILLE D'AUREILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ÉLABORATION

**1.5 Annexe : Fiches L. 151-23 du code de l'urbanisme
Protection du patrimoine naturel**

Les typologies d'éléments identifiées

Nota Bene : La composition en espèces des différents types de haies figure dans la table attributive de la couche fournie. Attention les inventaires réalisés n'avaient pas pour but d'être exhaustif.

Les éléments paysagers et/ou naturels identifiés ci-après l'ont été de par leur rôle structurant dans la fonctionnalité écologique des milieux naturels et agricoles aureillois et périphériques (situés en secteur de continuité écologique mis en évidence par l'étude trame verte et bleue) ou parce qu'ils ont un intérêt paysager. Sur la commune d'Aureille, les haies (majoritairement agricoles), les ripisylves et les haies naturelles, les alignements d'arbres (Platanes essentiellement et Peupliers noirs d'Italie ou de Cyprès communs ou d'Arizona) ou encore les bosquets (généralement constitués de Frênes oxyphylles, de Peupliers noirs et blancs avec des espèces arbustives : Ormes champêtres, Cornouillers, Aubépines etc.) sont autant d'éléments majeurs pour la bonne fonctionnalité écologique du territoire communal, qu'ils aient une vocation à dominante agricole ou naturelle, ainsi qu'un intérêt purement paysager (cadre de vie). De fait, un travail de repérage a été réalisé afin d'identifier les éléments remarquables nécessitant une protection spécifique.

➤ Éléments végétalisés de type haie agricole

Nota Bene : Les éléments présents ont été identifiés car ils sont situés en secteur de continuité écologique mis en évidence par l'étude trame verte et bleue.

Les éléments végétalisés de type haie agricole sont ceux qui sont le plus présents sur le territoire communal d'Aureille. Ces derniers présentent néanmoins des faciès différents (diversité de strates, d'essences etc.) en fonction de la gestion agricole (entretien ou non des haies du genre taille, fauchage du sous-bois etc.) et de leur localisation (à proximité de fossés, de gaudres, de roubines ou encore du canal de la vallée des Baux, Canal de la Craonne où les haies présentent un caractère plus humide et légèrement plus naturel).

La principale typologie apparue suite au travail d'identification par photo-interprétation et confirmée par un travail de vérification sur le terrain correspond aux haies à vocation agricole. Ces composantes majeures des activités agricoles communales servent essentiellement à protéger les cultures de l'impact du mistral (raison initiale de leur plantation) tout en délimitant les différentes parcelles agricoles. Elles ont néanmoins développé des enjeux/fonctions supplémentaires en devenant des éléments marqueurs du paysage local, qui structurent les perceptions sur des secteurs présentant une topographie assez plane. Lorsqu'elles sont gérées de manière extensive, ces haies ont développé une naturalité importante et jouent de ce fait le rôle d'axes de déplacement pour différentes espèces et plus particulièrement pour celles inféodées aux milieux ouverts qui s'en servent comme secteurs de repos ou de déplacement entre les périodes de chasses voire les espèces inféodées aux milieux humides pour les plus naturelles d'entre elles (haies de Frênes oxyphylles et de Peupliers). Sur le territoire d'Aureille les haies agricoles peuvent être des haies brise-vent plantées par l'homme ou encore des haies agricoles de délimitation de parcelles et longeant les fossés de drainage ou encore les gaudres et dont les espèces sont plus « naturelles » et sont gérées de façon plus extensive. Certaines haies peuvent jouer ces deux rôles à la fois.

Le **premier type de haies agricoles**, et qui correspond également au type de haies majoritaires sur le territoire d'Aureille, est la **haie à Cupressacées** c'est-à-dire les haies constituées soit de Cyprès communs (*Cupressus sempervirens*), soit de Cyprès d'Arizona (*Cupressus arizonica*), soit de Thuyas (*Thuja sp.*) ou encore d'un mélange de ces trois espèces de cyprès. De toutes les types de haies, celles composées uniquement de Cyprès (qu'importe lequel) sont celles dont l'intérêt écologique (en termes de diversité d'espèces floristiques mais également d'utilisation par la faune) est le plus faible. Néanmoins lorsqu'elles ne sont pas gérées intensivement (non taillées, port arboré étalé, présence de lierre etc.), ces haies peuvent servir de refuge ou d'axe de déplacement pour certaines espèces. Elles ont le plus souvent une utilité de délimitation des parcelles en plus de faire office de coupe-vent.



Alignement de Thuyas et Cyprès d'Arizon (à gauche) et de Cyprès communs (à droite)

De la même façon, **les alignements de Peupliers noirs d'Italie** sont des haies, bien que moins présentes sur la commune, qui sont généralement plantées afin de protéger plus particulièrement les vergers (coupe-vent) en plus de délimiter les parcelles agricoles. Bien que ce soit ici des alignements de feuillus et donc plus attractifs pour la faune, ces haies lorsqu'elles sont monospécifiques (et dénuées de lierre par exemple) sont d'un intérêt écologique plus faible que des haies mixtes et présentant une variété d'espèces végétales et de strates.



Alignement de Peupliers noirs d'Italie

Un **autre type de haies agricoles** également présente et dont l'intérêt écologique est amoindrie par la monospécificité de la haie correspond aux peuplements à **Canne de Provence** (*Arundo donax*). Toujours présents à proximité de fossés en eau ou de gaudres, les peuplements de Canne de Provence sont souvent denses, larges et hauts de plusieurs mètres. Bien que composées que d'une seule et même espèce végétale, ces peuplements servent d'abri voir de zone d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux, pour des micro-mammifères ou encore des odonates en plus de permettre la régulation de l'écoulement de l'eau et sa purification. Néanmoins sur le territoire d'Aureille, elles sont généralement en mosaïque avec des espèces de feuillus (Frênes, Peupliers, Ormes etc.)



Peuplement de Cannes de Provence en avant d'une ripisylve

Ainsi les trois haies présentées ci-dessus voient leur composition en espèces végétales varier énormément ainsi que leur largeur. Néanmoins dans la grande majorité des cas, les haies agricoles d'Aureille sont mixtes avec une prédominance de résineux (notamment de Cyprès commun). De ce fait la composition de la strate arborée peut ainsi présenter des Cyprès communs, des Cyprès d'Arizona ou encore des Thuya, des Peupliers noirs ou blancs, des Frênes oxyphylles, des Chênes verts (*Quercus ilex* et/ou *Quercus rotundifolia*) voire quelques Chênes pubescents par endroits.



Alignement de Cyprès communs, d'Arizon avec des Peupliers noirs d'Italie, des Frênes oxyphylles voire quelques Chênes verts

Il est également possible de classer dans cette catégorie les **fossés végétalisés** qui sont dans la plupart des cas entretenus (fauchés) mais qui présentent parfois, outre la Canne de Provence, des ronciers, de l'Orme champêtre, des Pruniers (*Prunus spinosa*), des Genêts d'Espagne ainsi que des Figuiers.

➤ Éléments végétalisés de type haie naturelle

La commune d'Aureille présente également des haies qui, au vue des espèces qui les composent, s'avèrent être beaucoup plus naturelles que les haies agricoles à Cyprès, Canne de Provence ou Peupliers noirs. Elles présentent généralement une diversité d'espèces et de strates nettement plus importantes que les haies agricoles et donc une fonctionnalité écologique plus élevée. Elles sont, de ce fait, nettement plus utilisées par la faune et fournissent divers services écosystémiques (refuge, zone d'alimentation ou de repos selon les espèces ciblées, perchoirs pour la chasse ou pour la défense du territoire etc.).

On peut distinguer deux grands types de haies naturelles. Le premier type correspond à des **haies naturelles de type garrigue** c'est-à-dire qu'elles sont majoritairement composées d'espèces typiques méditerranéennes tels que le Chêne vert majoritairement accompagné d'espèces de Cistes (cotonneux), des Genêts d'Espagne ou encore de l'Osier blanc et qui sont accompagnés de ronciers parfois. Ces haies peuvent se retrouver en bordure de gaudres notamment en ce qui concerne le Gaudre d'Aureille.



Haies majoritairement constituées de Chênes verts accompagnés par des Genêts, de l'Orme etc.

Pour ce qui est des **ripisylves** longeant les gaudres et les canaux présents sur Aureille, ces derniers présentent plus ou moins la même végétation mais avec d'autres espèces d'arbres à savoir : des Peupliers noirs et blancs parfois, des Frênes oxyphylles, des Robiniers faux-acacia (espèce exotique envahissante) et d'arbustes : Ormes champêtres et des ronciers. Néanmoins ces alignements d'arbres sont totalement anthropiques et gérés par les syndicats en charge de ces différents canaux.



Ripisylve dégradée du gaudre d'Aureille (Frênes oxyphylles, Peupliers blancs et noirs, Canne de Provence, Chênes verts etc.)

Le deuxième type correspond à des **haies de Frênes oxyphylles** parfois en mosaïque avec d'autres espèces de feuillus et notamment du Peuplier (blanc ou noir) et de l'Orme champêtre, du Chêne vert voire même quelques Saules blancs. Les strates arbustives, lorsqu'elles sont présentes, peuvent présenter des Cornouillers, des Ormes champêtres, de jeunes Frênes, de jeunes Peupliers, de l'Aubépine, quelques Gênets d'Espagne en bordure de prairies temporaires voir de manière très localisée des Saules blancs (*Salix alba*), de ronces et d'Osiers blancs ou encore de la Canne de Provence relativement bien présente.



Alignements de Frênes oxyphylles majoritaires accompagnés de Peupliers, d'Ormes ou de Canne de Provence.

A noter que plus la haie présente une diversité d'espèces importantes, une mixité de strates (arborée, arbustive, herbacée) ainsi qu'une naturalité et une

largeur plus ou moins importante, plus celle-ci revêt un intérêt écologique majeur.

Boisement dense à dominance de feuillus avec essentiellement des peupliers noirs, quelques blancs, des frênes oxyphylles et même quelques saules blancs

➤ Éléments végétalisés de type bosquets/petits boisements

Le territoire d'Aureille présente également par endroits, notamment en secteur agricole et péri-urbain, des bosquets dont la composition varie en fonction de la proximité d'un cours d'eau. Il s'agit généralement de bosquets et boisements de feuillus intéressants de par leur naturalité et les espèces qui les composent. Deux types de boisements peuvent être distingués et dont la composition est relativement similaire aux haies naturelles décrites précédemment à savoir des boisements de **Chênes verts (yeuseraies)** plus ou moins denses comme c'est le cas à proximité du gaudre d'Aureille qui coupe une yeuseraie présentant d'autres espèces de garrigue : Genêt d'Espagne, Romarin, Genêt scorpions etc.



Yeuseraie coupée par le gaudre d'Aureille

Le deuxième type de boisements présente une strate arborée essentiellement composée de **Frênes oxyphylles** avec des sous-bois composés de Cornouillers, d'Ormes champêtres ou encore d'Aubépines. Ces bosquets sont relativement frais puisqu'à proximité de petits cours d'eau ou fossés en eau.

Le classement de certains de ces éléments selon les dispositions de l'article L. 151-23 doit permettre leur préservation tout en permettant une gestion adaptée à l'évolution de ces milieux, support de biodiversité.